

Code de conduite et d'éthique professionnelle

Le Conseil d'Administration (le « Conseil ») de Kelly Services, Inc. (« la Société ») a adopté, pour la Société, ses dirigeants, employés et ses filiales, le Code de conduite et d'éthique professionnelle (le « Code ») suivant.

Le Code a pour objectif de nous aider à identifier et à traiter les problèmes d'éthique, à dissuader les mauvaises conduites, fournir les mécanismes nécessaires pour signaler et prévenir toute conduite malhonnête ou contraire à l'éthique et promouvoir une culture d'honnêteté et de responsabilité et ainsi soutenir notre effort collectif à accomplir notre Vision, démontrer notre Intégrité et adhérer à nos Valeurs.

Chacun de nous a la responsabilité individuelle de se comporter et de s'assurer que nos fournisseurs, nos agents et nos représentants soient avisés de leur obligation de se comporter d'une manière éthique et légale et de respecter tant le contenu que l'esprit de ce Code.

Aucun code ni une quelconque politique ne peut anticiper toutes les situations pouvant se produire. Ce Code a pour but de servir de guide. Nous encourageons les employés à questionner leurs responsables quant aux situations pouvant relever de ce Code. Les employés peuvent également soumettre leurs questions au vice-président de l'Audit interne ou à l'Avocat-conseil.

Conflit d'intérêts

On parle de « conflit d'intérêts » lorsque nos intérêts personnels interfèrent, ou semblent interférer, d'une quelconque manière, avec les intérêts de la Société. Chacun de nous doit éviter les conflits d'intérêts avec la Société.

Ce Code ne prétend pas décrire tous les conflits d'intérêts possibles et/ou éventuels. Certains des conflits les plus courants que nous souhaitons éviter sont :

- un employé ou un membre de la famille recevant un avantage personnel inapproprié en raison du statut de l'employé dans la Société. Un « membre de la famille » signifie un conjoint, les parents, enfants, frères et sœurs, que ce soit par les liens du sang, le mariage ou l'adoption, et/ou quiconque résidant au domicile d'un employé;
- s'engager intentionnellement dans une quelconque entreprise ou activité incompatible avec les intérêts de la Société ou perturbant ou empêchant la relation de la Société avec toute personne ou entité avec laquelle la Société a, ou propose d'avoir, une relation commerciale ou contractuelle;
- l'acceptation d'une compensation, sous une quelconque forme, d'une quelconque provenance autre que la Société, affectant le rendement professionnel d'une quelconque manière;
- offrir, donner ou recevoir des cadeaux, à/ou de quiconque étant en relation d'affaires avec la Société, dans les cas où le cadeau a pour but d'influencer nos actions dans le cadre de notre fonction dans la Société, où lorsque l'acceptation des cadeaux pourrait sembler inconvenante.

Toute situation qui implique ou qui pourrait raisonnablement impliquer un conflit d'intérêts avec la Société devrait promptement être signalée au vice-président de l'Audit interne ou à l'Avocat-conseil.

Anticorruption

Chacun d'entre nous a l'obligation de respecter la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers (FCPA) aussi bien que toute autre loi anticorruption propre à un autre pays. Vous ne pouvez pas donner, promettre ou offrir quoi que ce soit de valeur, aussi petit soit-il, à n'importe quel client, fonctionnaire ou autre personne dans le but d'influencer incorrectement une décision, de garantir un avantage, d'éviter un inconvénient ou d'obtenir ou de conserver une activité commerciale. Si vous vous engagez dans un tel comportement, vous vous exposez ainsi que la société à la responsabilité civile et/ou criminelle, à une grave atteinte à la réputation et sapez la confiance que nos clients, nos actionnaires et les communautés ont placée en nous. À chaque année, chacun de nous est appelé à suivre la formation FCPA et anticorruption fournie par la Société et à confirmer qu'il respecte les principes énoncés dans la formation et dans le présent code. Toute violation présumée doit être signalée immédiatement par le biais du Programme de Dénonciation des violations de la conduite et de l'éthique professionnelles de Kelly au 877.978.0049 ou à l'adresse <https://www.integrity-helpline.com/kellyservices.jsp> ou <https://www.financial-integrity.com/kellyserviceseu.jsp> pour l'Europe ou au vice-président de l'Audit Interne.

Opportunités au sein de la Société

Chacun de nous est responsable, envers la Société, de faire avancer ses intérêts légitimes. Nous ne devons pas :

- nous approprier ou détourner, au profit d'un tiers, les opportunités découvertes via l'utilisation de biens, d'informations de la Société ou de par notre statut respectif;
- utiliser les employés, biens, informations de la Société ou notre statut respectif pour un gain personnel; ou
- être en concurrence avec la Société, directement ou indirectement, pour des opportunités commerciales.

Confidentialité et protection des données personnelles

Chacun de nous doit assurer la confidentialité et le caractère privé des informations et données personnelles nous étant communiquées par la Société, les employés et nos clients et doit se conformer à la Déclaration de confidentialité de Kelly à l'adresse www.kellyservices.com.

Protection et utilisation appropriée des actifs de la Société

Nous devons tous protéger les actifs de la Société et nous assurer de leur utilisation efficace. Personne ne peut utiliser les actifs de la société dans son intérêt personnel.

Utilisation équitable

Nous devons nous efforcer d'agir de bonne foi les uns avec les autres et avec nos clients, candidats et fournisseurs. Personne ne doit indûment tirer avantage de quiconque par la manipulation, la dissimulation, l'abus d'informations confidentielles, par de fausses déclarations sur des faits essentiels ou par toute autre pratique inéquitable.

Comportement dans le milieu de travail

Kelly s'est engagée à maintenir un environnement de travail qui favorise la dignité de la personne et le respect mutuel. Un comportement inapproprié en milieu de travail, y compris lors de voyages d'affaires et d'événements tenus par la Société après les heures normales de travail, entraînera des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Tout comportement hostile dirigé contre un salarié fondé sur son sexe, son origine ethnique, son origine nationale, sa religion, un handicap, son âge ou son orientation sexuelle est expressément interdit. Les avances sexuelles, les demandes de faveurs sexuelles et autres comportements verbaux ou physiques indésirables ou les communications de nature sexuelle sont considérés comme des comportements inappropriés en milieu de travail et ne seront pas tolérés.

Respect des lois, règles et réglementations

Chacun de nous doit respecter et s'assurer que nos fournisseurs, agents et représentants respectent l'ensemble des lois, règles, réglementations régissant la Société, notamment la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers et d'autres lois anticorruption, lois du droit du travail et de l'emploi, lois antitrust et lois régissant le délit d'initié, les lois applicables relatives à la santé, la sécurité et l'environnement, les lois applicables sur la protection et la confidentialité des données et toutes les politiques établies par la Société.

Renoncations au Code de conduite et d'éthique professionnelles

Toute renonciation au présent Code tel qu'il s'applique aux Administrateurs ou Cadres supérieurs individuels doit être faite par le Conseil d'Administration et sera divulguée conformément à la loi fédérale applicable et les Règles du Marché NASDAQ. Les demandes de renonciation au Code, tel qu'il s'applique aux administrateurs et employés, doivent être formulées par écrit à l'attention du vice-président de l'Audit Interne ou de l'Avocat-Conseil et doivent être confirmées par écrit.

Dénoncer un comportement malhonnête ou contraire à l'éthique

En cas de doute quant à la meilleure façon d'agir dans une situation particulière, les employés devront en parler avec leurs responsables ou tout autre membre du personnel approprié. Les violations confirmées ou présumées des lois, règles et réglementations applicables à la Société, à ce Code ou à toute politique de la Société doivent être reportées dans les plus brefs délais au Programme de Dénonciation des violations de la conduite et de l'éthique professionnelles de Kelly Service au 877.978.0049 ou <https://www.integrity-helpline.com/kellyservices.jsp> ou <https://www.financialintegrity.com/kellyserviceseu.jsp> pour l'Europe. Sous réserve des lois applicables, la dénonciation anonyme sera autorisée via le Programme de Dénonciation des violations de la conduite et de l'éthique professionnelles de Kelly. Les représailles d'une quelconque sorte à l'encontre de tout Administrateur, dirigeant ou employé en raison de dénonciations faites de bonne foi sont expressément interdites et entraîneront une action disciplinaire, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Il est de la responsabilité de la Société de mener une enquête immédiate suite à toute plainte d'une violation ou prétendue violation de ce Code. Si un employé croit qu'une violation signalée n'a pas été adressée, il ou elle devrait faire un suivi par le Programme de Dénonciation des violations de la conduite et de l'éthique professionnelles de Kelly décrit ci-dessus ou communiquer directement avec le vice-président de l'Audit Interne ou l'Avocat-Conseil.

Compte-rendu de la Société anonyme par actions

Le Président-Directeur Général et le Directeur Financier, le Vérificateur des comptes et les personnes désignées par eux (les « cadres financiers ») ont la responsabilité supplémentaire de déposer auprès de la Securities and Exchange Commission (Commission des valeurs mobilières américaine) des rapports et documents compréhensibles, complets et fidèles, dans les délais; ces mêmes obligations de divulgation s'appliquent à l'ensemble des communications publiques de la Société. En plus des exigences de compte-rendu établies dans le présent Code, les cadres financiers doivent signaler toute violation confirmée ou présumée du Code au Comité d'Audit.

Manquements; Procédures de conformité

Le manquement par un quelconque Administrateur, dirigeant ou employé de respecter les lois, règles ou réglementations régissant les affaires de la Société, au présent Code ou à une quelconque politique de la Société, constituera un motif d'action disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement. Les dénonciations de violations confirmées ou présumées feront l'objet d'une enquête immédiate par l'autorité appropriée, notamment les Services d'Audit, des Ressources humaines ou Juridique.

Adopté par le Conseil d'Administration

Le 9 février 2004, tel que modifié le 9 novembre 2010

Directives de composition

1. Effectuez votre appel d'une « ligne terrestre » qui permet les appels internationaux (pas un téléphone mobile).
2. En utilisant le tableau ci-dessous, recherchez le code d'accès direct pour le pays duquel vous appelez.
3. Composez le code d'accès direct prévu.
4. Lorsque vous y êtes invité, composez le numéro d'aide en ligne (877-978-0049).
5. Une fois connecté au service d'aide en ligne, suivez les instructions pour parler à un représentant.

Kelly Services, Inc.		
PAYS	CODE D'ACCÈS DIRECT	NUMÉRO D'AIDE EN LIGNE
Austria / Österreich	0800-200-288	877-978-0049
Belgium / België	0-800-100-10	877-978-0049
Brazil / Brasil	0800 890 0288 ou 0800-8888-288	877-978-0049
China / 中国	108-888 (Beijing) ou 108-11 (reste de la Chine)	877-978-0049
Canada	N/A	877-978-0049
Denmark / Danmark	8001-0010	877-978-0049
France	0800-99-0011 ou 0805-701-288	877-978-0049
Germany / Deutschland	0-800-2255-288	877-978-0049
Hong Kong / 香港	800-96-1111 (HK Telephone) ou 800-93-2266 (New World Telephone)	877-978-0049
Hungary / Magyarország	06 800-01111	877-978-0049
India / □□□□	000-117	877-978-0049
Indonesia / Republik Indonesia	001-801-10	877-978-0049
Italy / Italia	800-172-444	877-978-0049
Japan / 日本/ Nihon	00 539-111 (KDDI); 0034-811-001 (NTT); 00-663-5111 (Softbank)	877-978-0049

PAYS	CODE D'ACCÈS DIRECT	NUMÉRO D'AIDE EN LIGNE
Korea / 한국	0030-911 (DACOM)	877-978-0049
Luxembourg	800 2 0111	877-978-0049
Malaysia / ايسيلم	1-800-80-0011	877-978-0049
Mexico / México	01-800-288-2872	877-978-0049
Netherlands (Holland) / Nederland	0800-022-9111	877-978-0049
Norway / Norge	800-190-11	877-978-0049
Poland / Polska	0-0-800-111-1111	877-978-0049
Portugal	800-800-128	877-978-0049
Puerto Rico	N/A	877-978-0049
Russia / Россия	363-2400 (Moscou); 8^495-363-2400 (extérieur de Moscou); 363-2400 (Saint-Pétersbourg); 8^812-363-2400 (extérieur de Saint-Pétersbourg)	877-978-0049
Singapore / 新加坡 / Singapuraf	800-0111-111 (Sing Tel) or 80-0001-0001 (StarHub)	877-978-0049
Spain / España	900-99-00-11	877-978-0049
Sweden / Sverige	020-799-111	877-978-0049
Switzerland / Suisse	0-800-890011	877-978-0049
Thailand / ประเทศไทย	1-800-0001-33 or 001-999-111-11	877-978-0049
United States	N/A	877-978-0049